

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR**
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Grand-Rue(L) N° : 4 Boîte :
Code postal : 7900 Commune : Leuze-en-Hainaut
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Tournai
Adresse Internet : www.clef.be
Adresse e-mail : info@clef.be

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

- les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
- les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du au

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Kindt Bruno

Administrateur

Place des Déportés 15

7120 Haulchin

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2025-01-08

Administrateur

Derycke Eric

rue de barry 20

7904 Pipaix

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

Marchal Fabienne

rue de Barry 20

7904 Pipaix

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2030-05-17

Administrateur délégué

Chrzanowski Geneviève

Administratrice

Chaussée d'Audenarde 77

7500 Tournai

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2030-05-17

Administrateur

Couplet Grégoire

rue des Combattants d'Havannes 173

7531 Havannes

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2030-05-17

Administrateur

Hubaux Gérard

Rue de Lossignol 6

1401 Baulers

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

Masure Jean-François

rue de la gare 6

7904 Pipaix

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

Wattiez Martin

Rue de la Sylle 11

7830 Silly

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2030-05-17

Administrateur

Wepierre Rémi

Rue du Grand Péril 201

7090 Hennuyères

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2025-05-16

Administrateur

Tirtiaux Vinciane

Administratrice
Chemin Vert 44D
7760 Molembaix
BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-17

Fin de mandat : 2025-03-10

Administrateur

2C&B SRL (B 00413)

0471315080
Place Hergé 2 D28
7500 Tournai
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

Collin Victor (A 01573)
Réviseur d'Entreprises
Chaussée d'Enghien 40
7060 Soignies
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>5.714.424</u>	<u>3.826.536</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	1.375.923	1.229.612
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	541.741	383.942
Terrains et constructions		22	510.418	341.203
Installations, machines et outillage		23	15.016	18.960
Mobilier et matériel roulant		24	16.308	23.779
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	3.796.759	2.212.982
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>4.364.296</u>	<u>5.648.079</u>
Créances à plus d'un an		29	2.298.906	3.344.675
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.298.906	3.344.675
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.165.690	1.292.444
Créances commerciales		40	561.965	705.586
Autres créances		41	603.725	586.858
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	826.066	977.824
Comptes de régularisation		490/1	73.634	33.136
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	10.078.721	9.474.615

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>8.740.868</u>	<u>7.607.723</u>
Apport		10/11	7.957.250	6.649.250
Disponible		110	7.935.250	6.627.250
Indisponible		111	22.000	22.000
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	32.319	32.319
Réserves indisponibles		130/1	32.319	32.319
Réserves statutairement indisponibles		1311	32.319	32.319
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	751.299	926.154
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1.337.852</u>	<u>1.866.892</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	277.551	217.340
Dettes financières		170/4	277.551	217.340
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	277.551	217.340
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.055.945	1.583.262
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	25.657	24.650
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	639.458	1.206.862
Fournisseurs		440/4	639.458	1.206.862
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	96.737	51.773
Impôts		450/3	30.662	487
Rémunérations et charges sociales		454/9	66.075	51.286
Autres dettes		47/48	294.094	299.978
Comptes de régularisation		492/3	4.357	66.290
TOTAL DU PASSIF		10/49	10.078.721	9.474.615

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	6.684	20.442
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	277.927	276.173
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	367.066	341.105
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	504.372	472.716
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	25.440	24.002
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		-362.607
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	3.887	374.672
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		100.321
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-527.015	-588.662
Produits financiers	6.4	75/76B	635.548	949.341
Produits financiers récurrents		75	635.548	949.341
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	18.126	43.748
Charges financières récurrentes		65	18.126	43.748
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	90.407	316.931
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	-75	230
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	90.481	316.700
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	90.481	316.700

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.016.636	1.202.877
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	90.481	316.700
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	926.154	886.176
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	751.299	926.154
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	265.337	276.722
Rémunération de l'apport	694	265.337	276.722
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	1.229.800
8029	146.444	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	1.376.244	
8129P	XXXXXXXXXX	188
8079	133	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	320	
(21)	1.375.923	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	433.736
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	183.107	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	616.843	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	49.794
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	25.308	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	75.102	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>541.741</u>	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	2.214.782

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8365 1.588.716

Cessions et retraits

8375 4.938

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385

Autres mutations

(+)/(-) 8386

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8395 3.798.559

Plus-values au terme de l'exercice

8455P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8415

Acquises de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445

Plus-values au terme de l'exercice

8455

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525P XXXXXXXXXXXX 1.800

Mutations de l'exercice

Actées

8475

Reprises

8485

Acquises de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525 1.800

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8545

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(28) 3.796.759

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
(42)	25.657
8912	199.468
8913	78.082
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

 Autres emprunts

Dettes commerciales

 Fournisseurs

 Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

 Autres emprunts

Dettes commerciales

 Fournisseurs

 Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

 Impôts

 Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

RÉSULTATS**PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	6,8	7
76		
(76A)		
(76B)		
66		100.321
(66A)		100.321
(66B)		
6502		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts portés à l'actif**

RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux :

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Les règles d'évaluation sont établies dans la perspective de la continuité des activités de l'entreprise.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

- ⇒ Activation des frais de développement en compte « 210000 : frais de recherche et développement »

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

- ⇒ Les frais de développement ne s'amortissent pas. En cas de succès ou abandon du projet, les frais activés en lien avec un projet sont transférés en une fois dans un compte de résultats.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, l'organe de gestion a voulu préciser l'élément suivant :

- ⇒ Les frais supportés par la société dans le développement d'un projet sont portés à l'actif du bilan dans un compte "210000". Jusqu'au 31/12/2023, l'organe de gestion confirme l'application de cette règle d'évaluation.

II. Règles particulières :

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

- ⇒ Honoraires notaires liés à la constitution.

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 459.326,30 EUR de frais de recherche et de développement (non amortissable) et 1.269,64 EUR de frais de logiciels (amortissable).

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissement selon leur durée d'utilisation ou d'utilisation probable. Les frais accessoires suivent toujours l'immobilisation principale

Amortissements actés durant l'exercice :

Actifs	Méthode	Taux	
		min	max
Terrains et constructions	Linéaire	3,33%	5%
Installations, machines et outillages	Linéaire	10%	20%
Mobilier et matériel roulant	Linéaire	10%	33,33%
Immobilisations financières	N/A	N/A	N/A

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition. Elles peuvent toutefois faire l'objet de plus/moins-value en fonction de la réalité économique.

Stocks :

N/A

Créances

Les créances à plus d'un an et à un an au plus sont portées au bilan à leur valeur nominale de réalisation.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale de règlement.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
Biogaz Saint Roch 0684554932 Société privée à responsabilité limitée Chemin de la taillette 1 6530 Thuin BELGIQUE	actions	365	41,48		2024-12-31	EUR	956.916	-305.246
Cociter 0508727881 Société coopérative Grand-Rue 4 7900 Leuze-en-Hainaut BELGIQUE	actions	797	13,33		2024-12-31	EUR	2.815.012	164.537
En Plein Vent SRL 0541643149 Société à responsabilité limitée Unter den Linden 5 E/1 4750 Elsenborn BELGIQUE	Actions	40	20		2024-12-31	EUR	-410.982	-189.801
Frasnes lez vents 0536795921 Société anonyme chaussée de Lille 353 7500 Tournai BELGIQUE	actions	180	22,5		2024-12-31	EUR	1.219.422	156.222
Ile Solaire du Perlonjour SRL 1030461484 Société à responsabilité limitée Avenue Maurice-Desteny 13 2 4000 Liège BELGIQUE	Actions	575	46					
Les vents d'arpes 0670553674 Société anonyme Rue As-Pois 4 D 7500 Tournai BELGIQUE	Actions	150	15		2024-12-31	EUR	2.148.290	-141.374

N°	0898209805					A-app 7.1		
Storm 32 0841382354 Société privée à responsabilité limitée Borsbeeksebrug 22 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	Actions	205.168	20		2024-12-31	EUR	-618.246	-140.378
Storm 34 0661930968 Société privée à responsabilité limitée Borsbeeksebrug 22 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	actions	20.000	20		2024-12-31	EUR	-636.824	-154.287
Tourn'Eole 0765941494 Société à responsabilité limitée Grand-Rue 4 7900 Leuze-en-Hainaut BELGIQUE	Actions	725	72,5		2024-12-31	EUR	393.940	23.718
Vent de la Sille 0779617506 Société anonyme Grand-Rue 4 7900 Leuze-en-Hainaut BELGIQUE	Actions	1.000	100		2024-12-31	EUR	510.199	-40.961
pelz 0899814263 Société anonyme Grand-Rue 4 7900 Leuze-en-Hainaut BELGIQUE	actions	8.000	100		2024-12-31	EUR	1.229.689	256.844

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SC COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mars 2023, conformément à la proposition de l'Organe d'Administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR durant trois exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 10.078.720,52 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 90.481,46 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilité de l'Organe d'Administration relative à l'établissement des comptes annuels

L'Organe d'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'Organe d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Organe d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'Organe d'Administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'Organe d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'Organe d'Administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'Organe d'Administration

L'Organe d'Administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels, telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires. Les prescriptions des articles 6 : 115 et 6 : 116 du Code des Sociétés et des Associations ont été respectées et les rapports requis ont été établis.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et ds Associations.

Fait à Tournai, le 24 avril 2026



SRL 2C&B

Commissaire

Représentée par Victor COLLIN

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	4,7	3,7	6,8	7
Nombre d'heures effectivement prestées	101	6.674	2.730	9.404	12.072
Frais de personnel	102			504.372	472.716

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	5	4	7,4
110	5	3	6,8
111		1	0,6
112			
113			
120			
1200			
1201	1	1	1,6
1202		1	0,8
1203	2	1	2,9
121			
1210			
1211			
1212	1		1
1213	1	1	1,1
130		1	0,1
134	5	3	7,3
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10	2	11,4
305	10	2	11,1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032	144	58132	20
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	